

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 octobre 2013

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports
Service Transports et Déplacements

N° CP-2013-9-3-6

Service consulté

Direction des Affaires Juridiques
Délégation à l'Action Territorialisée
Direction de la commande Publique
Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme
Direction des Finances

**CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT
DES NAVETTES DE NOËL DU PAYS DES ETOILES
TRANSPORTS COLLECTIFS
REGION ALSACE
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE KAYSERSBERG ET DE RIBEAUVILLE
COMMUNE D'EGUISHEIM**

Résumé : Le présent rapport a pour objet, d'une part, d'approuver les conventions de partenariat à passer avec la Région ALSACE, les Communautés de Communes de KAYSERSBERG et de RIBEAUVILLE, ainsi qu'avec la commune d'EGUISHEIM, dans le but de définir la participation financière du Département du HAUT-RHIN et d'autre part d'accorder une subvention à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé au titre du Contrat de Territoire de Vie. La participation départementale à ces différents projets s'élève au total à 13 690 €.

L'accessibilité des sites touristiques en transport en commun est un des axes majeurs de la stratégie régionale du tourisme. La destination Noël en Alsace draine chaque année environ 2 millions de visiteurs sur une période d'environ 6 semaines dont un nombre croissant viennent en Alsace en train.

Les marchés de Noël de KAYSERSBERG, RIQUEWIHR, RIBEAUVILLE et EGISHEIM sont des sites touristiques forts attractifs non desservis par les transports en commun alors qu'ils connaissent un engorgement routier important durant les week-ends de l'Avent.

Devant le succès de fréquentation rencontré depuis l'origine en 2010 (2 355 voyages, + 15 % sur la navette COLMAR-EGUISHEIM et 7 278 voyages, + 32 % sur la navette COLMAR-KAYSERSBERG-RIQUEWIHR, entre 2011 et 2012), les partenaires souhaitent réitérer le projet « Navettes de Noël » en 2013, en y apportant des améliorations. L'extension proposée en 2012 entre RIQUEWIHR et RIBEAUVILLE s'est montrée concluante avec 539 voyages au total sur deux week-ends.

I - Navettes de Noël COLMAR-KAYSERSBERG-RIQUEWIHR-RIBEAUVILLE et COLMAR-EGUISHEIM sous maîtrise d'ouvrage départementale

Pour l'année 2013, le projet consiste à reconduire le dispositif de 2012 avec deux nouveautés :

- l'intégration de RIBEAUVILLE au circuit des « Navettes de Noël COLMAR-KAYSERSBERG-RIQUEWIHR » durant les quatre week-ends du 30 novembre au 22 décembre 2013. La desserte de RIBEAUVILLE permettant d'offrir un mode de transport alternatif à la voiture aux habitants et aux touristes qui logent sur le territoire et qui souhaitent rejoindre les marchés de Noël du Pays des Etoiles ;
- la mise en place d'un cadencement à la demi-heure qui double l'offre de transport tout en favorisant son attractivité et sa lisibilité.

Pour le trajet COLMAR-KAYSERSBERG-RIQUEWIHR-RIBEAUVILLE-COLMAR, deux navettes en boucle (permettant d'assurer la liaison entre les marchés de Noël des trois communes) cadencées à la demi-heure, soit quarante allers-retours par jour effectués par huit cars de cinquante places, seront mises à disposition durant les quatre samedis et dimanches précédant Noël.

Le parcours COLMAR-EGUISHEIM d'une durée de quinze minutes et à destination de l'arrêt « La Poste » à EGISHEIM, sera desservi tous les jours du vendredi 29 novembre au lundi 23 décembre 2013, par douze navettes quotidiennes (deux cars) avec rajout d'un horaire de fin journée.

Pour emprunter une navette, le prix du billet journalier est fixé à cinq euros par personne et par jour pour un accès illimité (quatre euros en 2012). Elle sera gratuite pour les enfants de moins de 12 ans. Les titres ALSA Plus seront acceptés à bord.

La mise en place des navettes de Noël sera accompagnée d'une communication spécifique (marquage des bus et des arrêts, réalisation et diffusion de dépliants, informations sur les Sites Internet des partenaires).

Le Département sera l'autorité organisatrice de ces navettes qui se rattacheront au marché de la ligne 145 LE BONHOMME – COLMAR, pour COLMAR – KAYSERSBERG –RIQUEWIHR-RIBEAUVILLE, et à celui de la ligne 208 COLMAR – HUSSEREN – OBERMORSCHWIHR, pour COLMAR-EGUISHEIM.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de la dépense est de 66 700 € TTC.

La participation du Conseil Général s'inscrit dans les Contrats de Territoires de Vie COLMAR, FECHT et RIED et PIEMONT – VAL D'ARGENT - PAYS WELCHE 2010-2013, qui prévoient pour ces projets, des contributions respectives de 1 290 € et 10 000 € au titre de 2013, révisables à la baisse, au vu des recettes commerciales réalisées. Ces montants se répartissent entre 1 290 € au bénéfice de la commune d'EGUISHEIM et 5 000 € pour chacune des Communautés de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG et du Pays de RIBEAUVILLE.

Conformément au projet de convention de partenariat, le Département accepte de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de ces navettes. Le Département acquittera la totalité de leur prix de fonctionnement auprès du transporteur, dans le cadre d'un avenant au marché de la ligne 145 (marché n° 1100294) et à celui de la ligne 208 (marché n° 1100302) et recouvrera la part des quatre autres collectivités.

La participation prévisionnelle de la Région Alsace s'élève à 6 960 €, celle de la commune d'EGUISHEIM à hauteur de 4 150 €, celle de la Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG à hauteur de 12 000 € et celle de la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE est estimée à 12 000 €.

A cette fin, il vous est proposé la signature des deux conventions de partenariat, jointes en annexe.

II - Organisation de navettes gratuites entre le parking relais Sony et le marché de Noël de RIBEAUVILLE sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE

En 2013, la navette gratuite est reconduite depuis le parking relais payant (500 places sur le site Sony à RIBEAUVILLE) à destination du marché de Noël de RIBEAUVILLE durant les deux week-ends. Il s'agit de mettre en place une offre de bus spéciaux entre le parking-relais Sony et RIBEAUVILLE afin de rendre plus accessible le marché de Noël, d'éviter les engorgements routiers en réduisant les circulations automobiles et la saturation des espaces de stationnement existants en agglomération et de limiter le stationnement illicite entraînant une insatisfaction des visiteurs et résidents. Les navettes assureront des liaisons toutes les vingt minutes environ. Les usagers devront s'acquitter d'un montant de deux euros par voiture stationnée. L'intégralité des recettes sera reversée à l'Association qui gère le parking-relais.

La subvention départementale sollicitée s'élève à 2 400 € (40 % du déficit d'exploitation) sur une dépense totale de 6 000 € au titre du Contrat de Territoire de Vie PIEMONT-VAL D'ARGENT-PAYS WELCHE 2010-2013. La part restant à la charge du maître d'ouvrage est de 3 600 € (60 % du déficit d'exploitation).

Les plans de financement des opérations sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général et de la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE sont joints en annexe.

Parallèlement à la mise en place de ces navettes, plusieurs parkings relais avec des navettes spéciales vers les centres-villes sont mis en place à COLMAR et à KAYSERSBERG.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- approuver la prise en charge financière de ces navettes 2013 dans le cadre des marchés de transport des lignes régulières 145 LE BONHOMME - COLMAR et 208 COLMAR - HUSSEREN - OBERMORSCHWIHR, estimé à 66 700 €. Les crédits correspondants sont à prélever sur le programme A791, chapitre 011, fonction 81, nature 6245 (enveloppe Frais de transport de personnes). La participation effective du Conseil Général à ces navettes, après déduction des diverses subventions prévisionnelles (soit 35 110,00 €) et des recettes d'exploitation prévisionnelles (estimées à 20 300,00 €), s'élèverait au maximum à 11 290,00 € ;
- approuver la participation de la Région Alsace à hauteur de 15 % du déficit d'exploitation, soit un montant maximum de 6 960,00 €, à imputer sur le programme A691, chapitre 74, fonction 81, nature 7472 ;
- approuver la participation prévisionnelle de la Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG pour un montant prévisionnel de 12 000,00 €, à imputer sur le programme A691, chapitre 74, fonction 81, nature 7474 ;
- approuver la participation prévisionnelle de la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE pour un montant prévisionnel de 12 000,00 €, à imputer sur le programme A691, chapitre 74, fonction 81, nature 7474 ;
- approuver la participation prévisionnelle de la Commune d'EGUISHEIM pour un montant prévisionnel de 4 150,00 €, à imputer sur le programme A691, chapitre 74, fonction 81, nature 7474 ;

- approuver les conventions de partenariat et de cofinancement relatives à la mise en place des navettes de Noël COLMAR - KAYSERSBERG - RIQUEWIHR - RIBEAUVILLE et COLMAR - EGUISHHEIM, selon les modèles joints en annexe au présent rapport ;
- m'autoriser à signer ces conventions ;
- approuver la subvention départementale estimée au maximum à 2 400 € (40 % du déficit d'exploitation) au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE pour l'année 2013 pour la navette gratuite du parking relais Sony de RIBEAUVILLE, qui est inscrite au Contrat de Territoire de Vie, à imputer sur le programme A792, chapitre 65, fonction 81, nature 65734 au titre du budget de l'année 2013.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER



Conseil Général



Haut-Rhin

CONVENTION DE PARTENARIAT

« Mise en place d'une desserte en transports collectifs entre COLMAR et EGUISHEIM dans le cadre du projet *Navettes de Noël du Pays des Etoiles* »

Entre

Le Département du Haut-Rhin, dont le siège est 100, Avenue d'Alsace - BP 20351-68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Charles BUTTNER, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 4 octobre 2013,

et

La Région Alsace, dont le siège est 1, place Adrien ZELLER - BP 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Philippe RICHERT, en application de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Alsace n°000-11 du X septembre 2013,

et

La Commune d'Eguisheim, représentée par Monsieur Claude CENTLIVRE, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2013.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du transport par car mis en place entre Colmar et Eguisheim par les collectivités signataires de la présente convention.

Le projet présenté ci-après dénommé « Navette de Noël Colmar - Eguisheim » participe à l'opération « *Navettes de Noël du Pays des Etoiles* » destinée à renforcer l'accessibilité en transport en commun aux animations et marchés de Noël du territoire.

La « Navette de Noël Colmar - Eguisheim » est mise en place, à titre expérimental, pendant un exercice, soit tous les jours du 29 novembre au 23 décembre 2013. Il est prévu douze navettes par jour entre Colmar et Eguisheim en correspondance avec le réseau TER 2000 à Colmar.

La tarification commerciale est fixée à 5 € par personne et par jour pour un accès illimité (gratuité jusque 12 ans). Les tarifs multimodaux et zonaux Alsa+ 24 heures et Alsa+Groupe Journée seront également valables pour ces services, c'est-à-dire qu'ils seront acceptés à bord des cars en tant que titre de transport.

Ce projet sera accompagné d'une signalétique aux arrêts et d'une communication spécifique (logotage des bus, réalisation et diffusion de flyers...).

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION ET EVALUATION

La présente convention :

- est conclue pour une durée d'un an ;
- prend effet à partir de sa date de notification.

A l'issue de l'expérimentation 2013 et sur la base d'une comptabilité détaillée de la fréquentation fournie par le transporteur, il sera réalisé un bilan de l'opération « Navette de Noel Colmar - Eguisheim » par les services de la Commune, du Département du Haut-Rhin et de la Région Alsace, auquel sera associé l'ensemble des acteurs touristiques du territoire.

ARTICLE 3 – MONTANT DU PROGRAMME ET FINANCEMENT

Le coût estimatif total du projet s'élève à 12 400 € TTC. Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

- Recettes commerciales (<i>estimées</i>)	6 000 €
- Département du Haut-Rhin	1 290 €
- Région Alsace	960 €
- Commune d'Eguisheim	4 150 €

Il est précisé que la participation du Conseil Général du Haut-Rhin s'élèvera au maximum à hauteur de 1 290 €, soit 20,2 % du déficit d'exploitation, après déduction des recettes commerciales, selon les crédits inscrits au Contrat de Territoire de Vie.

La Région Alsace versera au Département du Haut-Rhin, maître d'ouvrage de l'opération, une subvention maximum à hauteur de 960 €, soit 15 % du déficit d'exploitation, après déduction des recettes commerciales. Les crédits sont imputés au titre du développement touristique, programme *Territoires et thématiques*.

La Commune d'Eguisheim versera au Département du Haut-Rhin une participation à hauteur de 4 150 €, soit 64,8 % du déficit d'exploitation. Ce montant sera ajusté au vu des recettes commerciales effectives.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT

La subvention régionale sera versée sur présentation du compte d'exploitation de la « Navette de Noël Colmar - Eguisheim » réalisé par l'entreprise de transport et d'un bilan qualitatif de l'opération (cf article 2). Le Département du Haut-Rhin justifiera ses charges à l'appui du marché public de transport passé avec l'entreprise de transport.

Les subventions de la commune d'Eguisheim seront versées selon des modalités identiques après émission des titres de recettes correspondants par le Trésorier Payeur Départemental.

ARTICLE 5 – RESILIATION DE LA CONVENTION

Hormis le cas de force majeure justifié, l'inobservation des clauses prévues aux précédents articles entraînera la résiliation de la convention. La partie de subvention correspondant aux dépenses tardives ou non justifiées dans les délais sera annulée d'office par la Région Alsace.

ARTICLE 6 – REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

Par ailleurs, en cas d'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles faisant l'objet de la présente convention, la Région Alsace et la Commune d'Eguisheim pourront respectivement ordonner le reversement des sommes non utilisées ou irrégulièrement utilisées.

ARTICLE 7 – MENTION DE L'AIDE FINANCIERE DE LA REGION

Il est demandé au Département du Haut-Rhin de faire mention des financements publics sur les documents promotionnels. Le non-respect de cette clause peut entraîner l'exclusion du bénéfice des aides régionales.

ARTICLE 8 – PERSONNES CHARGEES DU SUIVI DU DOSSIER

Madame Martine SCHALL, Chargée d'études, assure le suivi du dossier à la Région Alsace.
Madame Marie-Laure FUNEL, Chef du Service Transports et Déplacements, assure la coordination du dossier au Conseil Général du Haut-Rhin.

ARTICLE 9 – COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional d'Alsace - 1 place Adrien ZELLER - BP 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX.

Colmar, le

Le Maire de
la Commune d'EGUISHEIM

Le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin

Le Président
du Conseil Régional d'Alsace



CONVENTION DE PARTENARIAT

« Mise en place d'une desserte en transports collectifs entre COLMAR, KAYSERSBERG, RIQUEWIHR et RIBEAUVILLE dans le cadre du projet *Navettes de Noël du Pays des Etoiles* »

Entre

Le Département du Haut-Rhin, dont le siège est 100, Avenue d'Alsace - BP 20351-68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Charles BUTTNER, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 4 octobre 2013,

et

La Région Alsace, dont le siège est 1, place Adrien ZELLER - BP 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Philippe RICHERT, en application de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Alsace n°000-11 du X octobre 2013,

et

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, dont le siège est 31, rue du Geisbourg – 68240 KAYSERSBERG, représentée par son Président Monsieur Roger BLEU, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2013,

et

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, dont le siège est 1, rue Pierre de Coubertin - 68150 RIBEAUVILLE, représentée par son Président Pierre ADOLPH, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 24 octobre 2013.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du transport par car mis en place entre Colmar, Kaysersberg, Riquewihr et Ribeauvillé par les collectivités signataires de la présente convention.

Le projet présenté ci-après dénommé « Navette de Noël Colmar - Kaysersberg – Riquewihr - Ribeauvillé » participe à l'opération « *Navettes de Noël du Pays des Etoiles* » destinée à renforcer l'accessibilité en transport en commun aux marchés de Noël et animations du territoire.

La « Navette de Noël Colmar - Kaysersberg – Riquewihr - Ribeauvillé » mise en place pour l'année 2013 fonctionnera tous les samedis et dimanches du 30 novembre au 22 décembre 2013. Il est prévu quarante allers - retours par jour entre Colmar, Kaysersberg, Riquewihr et Ribeauvillé en correspondance avec le réseau TER 2000 à Colmar.

La tarification commerciale est fixée à 5 € par personne et par jour pour un accès illimité (gratuité jusqu'à 12 ans). Les tarifs multimodaux et zonaux Alsa+ 24 heures et Alsa+Groupe Journée seront également valables pour ces services, c'est-à-dire qu'ils seront acceptés à bord des cars en tant que titre de transport.

Ce projet sera accompagné d'une signalétique aux arrêts et d'une communication spécifique (logotage des bus, réalisation et diffusion de flyers ...).

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION ET EVALUATION

La présente convention :

- est conclue pour une durée d'un an ;
- prend effet à partir de sa date de notification.

A l'issue de l'expérimentation 2013 et sur la base d'une comptabilité détaillée de la fréquentation fournie par le transporteur, il sera réalisé un bilan de l'opération « Navette de Noël Colmar - Kaysersberg – Riquewihr - Ribeauvillé » par les services des Communautés de Communes, du Département du Haut-Rhin et de la Région Alsace, auquel sera associé l'ensemble des acteurs touristiques du territoire.

ARTICLE 3 – MONTANT DU PROGRAMME ET FINANCEMENT

Le coût estimatif total du projet s'élève à 54 300 € TTC. Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

- Recettes commerciales (<i>estimées</i>)	14 300 €
- Département du Haut-Rhin	10 000 €
- Région Alsace	6 000 €
- Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg	12 000 €
- Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé	12 000 €

Il est précisé que la participation du Conseil Général du Haut-Rhin s'élèvera au maximum à hauteur de 10 000 €, soit 25 % du déficit d'exploitation, après déduction des recettes commerciales, selon les crédits inscrits aux Contrats de Territoires de Vie.

La Région Alsace versera au Département du Haut-Rhin, maître d'ouvrage de l'opération, une subvention maximum à hauteur de 6 000 €, soit 15% du déficit d'exploitation, après déduction des recettes commerciales. Les crédits sont imputés au titre du développement touristique, programme *Territoires et thématiques*.

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg versera au Département du Haut-Rhin une participation à hauteur de 12 000 €, soit 30 % du déficit d'exploitation. Elle sera actualisée au vu des recettes effectives.

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé versera au Département du Haut-Rhin une participation à hauteur de 12 000 €, soit 30 % du déficit d'exploitation. Elle sera actualisée au vu des recettes effectives.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT

La subvention régionale sera versée sur présentation du compte d'exploitation de la « Navette de Noël Colmar Kaysersberg – Riquewihr - Ribeauvillé » réalisé par l'entreprise de transports et d'un bilan qualitatif de l'opération (cf article 2). Le Département du Haut-Rhin justifiera ses charges à l'appui du marché public de transport passé avec l'entreprise de transport.

Les subventions des Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé seront versées selon des modalités identiques après émission des titres de recettes correspondants par le Trésorier Payeur Départemental.

ARTICLE 5 – RESILIATION DE LA CONVENTION

Hormis le cas de force majeure justifié, l'inobservation des clauses prévues aux précédents articles entraînera la résiliation de la convention. La partie de subvention correspondant aux dépenses tardives ou non justifiées dans les délais sera annulée d'office par la Région Alsace.

ARTICLE 6 – REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

Par ailleurs, en cas d'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles faisant l'objet de la présente convention, la Région Alsace, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg et la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé pourront respectivement ordonner le reversement des sommes non utilisées ou irrégulièrement utilisées.

ARTICLE 7 – MENTION DE L'AIDE FINANCIERE DE LA REGION

Il est demandé au Département du Haut-Rhin de faire mention des financements publics sur les documents promotionnels. Le non-respect de cette clause peut entraîner l'exclusion du bénéfice des aides régionales.

ARTICLE 8 – PERSONNES CHARGEES DU SUIVI DU DOSSIER

Madame Martine SCHALL, Chargée d'études, assure le suivi du dossier à la Région Alsace.
Madame Marie-Laure FUNEL, Chef du Service Transports et Déplacements, assure la coordination du dossier au Conseil Général du Haut-Rhin.

ARTICLE 9 – COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional d'Alsace - 1 place Adrien ZELLER - BP 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX.

Colmar, le

Le Président
du Conseil Régional d'Alsace

Le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin

Le Président
de la Communauté de Communes
de la Vallée de Kaysersberg

Le Président
de la Communauté de Communes
du Pays de Ribeauvillé

Plan de financement des navettes de Noël 2013

1) Maîtrise d'ouvrage départementale : navettes COLMAR-EGUISHEIM

Dépenses d'exploitation	12 400 €
Recettes d'exploitation	6 000 €
Conseil Général du Haut-Rhin	1 290 €
Conseil Régional d'Alsace	960 €
Commune d'Eguisheim	4 150 €

2) Maîtrise d'ouvrage départementale : navettes COLMAR-KAYSERSBERG-RIQUEWIHR-RIBEAUVILLE

Dépenses d'exploitation	54 300 €
Recettes d'exploitation	14 300 €
Conseil Général du Haut-Rhin	10 000 €
Conseil Régional d'Alsace	6 000 €
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg	12 000 €
Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé	12 000 €

3) Maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé : navettes du parking-relais Sony vers le marché de Noël de RIBEAUVILLE

Dépenses d'exploitation	6 000 €
Conseil Général du Haut-Rhin	2 400 €
Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé	3 600 €